

de cargos brise-glaces, de la classe dite EOS. Pendant ce temps, le Gouvernement canadien a été invité à discuter des possibilités de coopération dans la recherche relative à la glace, ainsi que dans la conception et la mise au point de cargos brise-glace. Les résultats des travaux allemands doivent être communiqués au Gouvernement canadien au début de 1974. Les Allemands ont souligné le fait que cette offre n'entraîne aucune obligation d'entreprise commune; à son tour, le Gouvernement canadien a affirmé que le fait de consentir à étudier le rapport allemand n'implique aucun engagement en vue d'une entreprise commune. A ce stade, il n'est donc pas possible de dire si ces entretiens aboutiront à une coopération entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement ouest-allemand, car nous ne disposons pas actuellement de renseignements suffisants sur les moyens de la RFA à cet égard, ni de données comparatives sur les moyens d'autres pays et les systèmes de transport dans les eaux recouvertes de glace pour pouvoir prendre des décisions au sujet des projets qui pourraient être exécutés en collaboration dans ce domaine. Des possibilités extrêmement variées seront étudiées dans le cadre de la politique annoncée en juillet dernier par le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, selon laquelle le Canada parviendrait à l'excellence d'ici cinq ans dans le domaine du transport sur les eaux couvertes de glace et en dessous de la surface de ces eaux. Aucune proposition officielle de coopération avec le Canada n'a été reçue du gouvernement de la République fédérale ou d'entreprises implantées en Allemagne de l'Ouest; il n'est pas possible de dire à l'heure actuelle si l'on peut s'attendre à des propositions de ce genre au cours de toute année mentionnée dans la question.

2. Il n'y a pas de négociations officielles en cours à ce sujet; les entretiens relatifs à la question ont été précisés plus haut.

LE TONNAGE DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES À TRAVERS L'ARCHIPEL ARCTIQUE

Question n° 190—M. Forrestall:

1. Quel a été le tonnage des marchandises transportées chaque année à travers l'Archipel arctique canadien depuis 1963?

2. Pour chaque année, quel pourcentage de ces marchandises a-t-on transporté sur des navires a) canadiens, b) des pays du Commonwealth, c) d'autres pays?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les données sur le tonnage de toutes les marchandises transportées à travers l'Archipel arctique canadien (Îles arctiques seulement) de 1963 à 1973 ne sont pas disponibles. Toutefois, le tonnage des marchandises expédiées et manutentionnées dans l'est de l'arctique dans le cadre du réapprovisionnement annuel du ministère des Transports de 1963 à 1973 inclusivement, est indiqué sur le relevé ci-joint.

2. Le pourcentage des marchandises transportées sur des navires canadiens, des pays du Commonwealth ou d'autres pays, durant la même période, est aussi indiqué sur le relevé.

Année	Marchandises Expédiées— Manutentionnées	Navires		
		Canadiens	Pays du Common- wealth	Autres pays
		p. 100	p. 100	p. 100
1963	112,509 tonneaux	89	Néant	11
1964	105,000 tonneaux	97	Néant	3
1965	106,600 tonneaux	97	Néant	3
1966	100,675 tonneaux	86	Néant	14
1967	108,067 tonneaux	85	Néant	15

Questions au Feuilleton

Année	Marchandises Expédiées— Manutentionnées	Canadiens	Navires	
			Pays du Common- wealth	Autres pays
1968	106,745 tonneaux	95	Néant	5
1969	117,062 tonneaux	94	3	3
1970	127,079 tonneaux	94	Néant	6
1971	113,573 tonneaux	88	Néant	12
1972	99,871 tonneaux	97	Néant	3
1973	92,700 tonneaux (prévus)	100	Néant	Néant

L'ÉQUIPE CHARGÉE DE RECHERCHES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE

Question n° 191—M. Forrestall:

1. Quel est le nom des membres de l'équipe chargée par le gouvernement de réunir toutes les données pertinentes pour projeter la construction d'un brise-glace polaire, l'évaluation du coût et la prévision du trafic maritime dans l'Arctique auquel il lui faudra concourir?

2. Quel progrès ce groupe a-t-il fait jusqu'à présent et a) quelle est l'évaluation actuelle du coût, b) quel est le trafic prévu pour les dix prochaines années?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Des personnes venant de plusieurs ministères du gouvernement MDT, MAS, CNR, EACL et CRD ont aidé à réunir toutes les données pertinentes à la conception d'un brise-glace polaire. Bien d'autres personnes, notamment des experts-conseils de l'extérieur, y participeront plus ou moins activement, à un stade plus avancé des travaux. Il est donc impossible, pour le moment, de donner les noms de toutes les personnes qui ont participé ou qui participeront à cette entreprise.

2. Le groupe a effectué des essais préliminaires sur des modèles réduits et grandeur nature, a discuté avec les experts-conseils du Canada et de l'étranger et envisage maintenant de procéder à une autre importante étude et à l'adjudication d'un contrat de conception. a) On ne peut actuellement donner aucune évaluation réaliste du coût du projet et on ne le pourra pas avant que les plus importants paramètres du navire tels que les dimensions, le type et la puissance des machines, n'aient été déterminés. b) Actuellement inconnu.

LES AGENTS DES SERVICES DE LA MARINE AFFECTÉS À LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Question n° 192—M. Forrestall:

1. Combien d'agents des services de la marine du ministère des Transports ont été affectés à la pollution?

2. A combien d'agents choisis au sein de la Garde côtière canadienne a-t-on donné les pouvoirs nécessaires pour effectuer les inspections prévues aux termes du règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. 390.

2. 143.

LES PERMIS DÉLIVRÉS AUX TERMES DU RÈGLEMENT POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DANS L'ARCTIQUE

Question n° 193—M. Forrestall:

1. Combien de navires ont été a) inspectés et pourvus de permis en vertu des normes sur la prévention de la pollution prescrites pour la navigation dans l'Arctique, b) combien se sont vu refuser un permis en vertu de ces mêmes normes?

2. Des navires se trouvaient-ils, sans permis, dans les eaux assujetties aux normes sur la prévention de la pollution prescrites pour la navigation dans l'Arctique et, dans l'affirmative, combien et à quelle société appartenaient-ils?